

Monsieur Mars Di Bartolomeo Président de la Chambre des Député-e-s Luxembourg

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
1 4 DEC. 2017
3.530

Luxembourg, le 14 décembre 2017

Monsieur le Président.

Par la présente et conformément au règlement de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Chaque année, un nombre important de personnes arrivent nouvellement au Luxembourg. Parmi elles, qu'elles soient migrants, demandeurs ou bénéficiaires de protection internationale, on compte aussi de nombreux jeunes ayant dépassé l'âge de l'obligation scolaire (16 ans) mais désirant terminer leur formation et s'insérer sur notre marché du travail. Selon mes informations, un très grand nombre de personnes ne trouverait pas de place au sein du système scolaire luxembourgeois.

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- 1. Combien de jeunes étaient dans ce cas de figure à la rentrée 2017, à la rentrée 2016 et à la rentrée 2015 ?
- 2. Quelles mesures ont été mises en place au sein du système éducatif luxembourgeois en faveur de ces jeunes ?
- 3. Quels accès ont ces jeunes aux études et aux formations professionnelles ?
- 4. Combien de places furent offertes respectivement en 2015, en 2016 et en 2017 dans les classes d'insertion pour jeunes adultes (et/ou autres)?
- 5. Combien de demandes ont été enregistrées cette année pour chacune des offres du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ?
- 6. Est-ce que tous les jeunes qui voulaient être scolarisés ou terminer leur formation ont trouvé une place parmi les offres du Ministère ? Dans la négative, combien de jeunes n'ont pas pu être accueillis ?

- 7. Combien de ces jeunes ont rejoint le Luxembourg dans le cadre d'un regroupement familial ou étaient demandeurs et bénéficiaires de protection internationale ?
- 8. Y a-t-il des offres particulières pour les jeunes réfugiés ?
- 9. Devant parfois faire face à des élèves désorientés, voire fortement traumatisés, les enseignants qui interviennent dans ces classes ontils reçu des informations ou des formations qui les rendent sensibles à la problématique ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Claude Adam

Député



Luxembourg, le 16 janvier 2018

Monsieur le Président de la Chambre des Députés 19, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 3530 de Monsieur le Député Claude Adam

#### Ad 1)

Le tableau suivant reprend le nombre de jeunes entre 16 et 24 ans qui se sont présentés auprès de la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA) du Service de la scolarisation des enfants étrangers ou du Service de la formation des adultes (SFA) au cours des trois dernières années scolaires (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de l'année subséquente). À noter que les primo-arrivants peuvent intégrer une classe du système scolaire luxembourgeois à tout moment de l'année scolaire.

Année scolaire 2015/16		Année scolaire 2016/17		1 <sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2017/18 (du 01.07 au 14.12.2017)	
CASNA	SFA	CASNA	SFA	CASNA	SFA
(16-24 ans)	(> 18 ans)	(16-24 ans)	(> 18 ans)	(16-24 ans)	(> 18 ans)
N° de dossiers ouverts	N° de dossiers ouverts				
387	250	597	320	260	220

# Ad 2)

Les différents services du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) ont mis en place diverses mesures au sein du système éducatif luxembourgeois permettant d'accueillir, d'informer et d'orienter les jeunes.

Dans cette optique, la CASNA accueille depuis 2016 également les jeunes âgés de 18 à 24 ans. Aussi, depuis janvier 2018, différents services du MENJE sont impliqués dans la mise en œuvre du Parcours d'Intégration Accompagnée (PIA), mesure mise en place pour les demandeurs de protection internationale (DPI) et les bénéficiaires de protection internationale (BPI).

Après constitution d'un dossier incluant des tests écrits et oraux, la CASNA oriente les jeunes en fonction de leur niveau scolaire et linguistique vers l'une des classes suivantes :

### a. Offre publique luxembourgeoise

### Les classes régulières et les classes d'insertion

Le jeune orienté vers l'offre publique intègre en fonction de son niveau scolaire et linguistique soit une classe régulière de l'enseignement secondaire classique soit une classe de l'enseignement secondaire général (classe régulière ou alternativement, dans le cas où l'une ou les deux langues d'enseignement lui feraient défaut, une classe d'insertion ou d'accueil (classe inférieures 7° à 5°)).

Pour les jeunes souhaitant intégrer le cycle moyen ou supérieur, des classes à régime linguistique spécifique sont offertes à partir de la 4<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire général. Ces classes permettent aux jeunes de poursuivre leurs études dans une autre langue d'enseignement que celle des classes régulières.

Les classes à régime linguistique spécifique (RLS) existent dans tous les régimes de formation de l'enseignement secondaire général, à savoir: le régime technique, le régime de la formation de technicien et le régime professionnel.

# Les classes d'insertion jeunes adultes et jeunes adultes +

Les jeunes de 16 à 24 ans qui ont de faibles ou aucune connaissance des langues scolaires peuvent intégrer soit une classe d'insertion jeunes adultes (CLIJA: 16-17 ans), soit une classe d'insertion jeunes adultes + (CLIJA+: 18-24 ans). Ces classes CLIJA et CLIJA+, dont la langue vernaculaire est soit le français, soit l'allemand, donnent accès à un large éventail de formations professionnelles, voire à une classe de l'enseignement secondaire général.

#### Les cours d'instruction de base

Pour les personnes qui ont des difficultés d'écriture, de lecture ou de calcul ou qui ne connaissent pas l'alphabet latin, il existe des cours d'instruction de base. Pour les jeunes âgés de plus de 18 ans, ces cours fortement individualisés sont offerts par le Service de la formation des adultes sur sept différents sites. Une cinquantaine de jeunes adultes de 18 à 24 ans fréquentent annuellement ces cours.

#### Autres

Les jeunes nouvellement arrivés désirant poursuivre des études universitaires, mais ne pouvant obtenir ou présenter le diplôme de fin d'études secondaires requis ou dont le diplôme n'est pas reconnu, peuvent être admis dans une classe CLIJA+ qui prépare au diplôme d'accès aux études supérieures (DAES). Cette classe est notamment offerte à l'École de la deuxième chance.

# b. Offre publique internationale

Pour faire face à l'hétérogénéité croissante de la population scolaire, le gouvernement a étendu l'offre internationale avec davantage de filières linguistiques. Le MENJE propose ainsi une multitude d'offres diversifiées telles que le curriculum britannique au Lycée Michel Lucius, les conventions avec les écoles européennes du Kirchberg et de Mamer, les curricula européens tels qu'offerts à l'École internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette. À partir de septembre 2018, il est prévu d'ouvrir des sections anglophones, francophones et/ou germanophones au Lënster Lycée de Junglinster, au Lycée international Edward Steichen de Clervaux et à Mondorf-les-Bains. D'autres lycées tels que l'Athénée de Luxembourg et le Lycée technique du Centre offrent par ailleurs aux élèves la possibilité d'obtenir le baccalauréat international anglophone respectivement francophone.

Toutes ces offres sont accessibles aux jeunes nouvellement arrivés au même titre qu'aux résidents en fonction du niveau d'études et des connaissances en anglais, français ou allemand. Tout jeune disposant des compétences langagières requises peut suivre un programme de l'offre internationale en fonction de son niveau scolaire. L'admission à ces offres peut se faire sur dossier.

# c. Offre pour jeunes âgés de plus de 18 ans

Les personnes qui n'ont pas le niveau d'études ou le diplôme requis pour continuer leurs études, peuvent recourir à la deuxième voie de qualification, telle que proposée par le SFA en collaboration avec les établissements de l'enseignement secondaire. Le SFA propose différentes classes dans l'enseignement secondaire général permettant de rejoindre par la suite la formation professionnelle ou une classe supérieure de l'enseignement secondaire général. Les formations d'adultes au niveau secondaire supérieur (secondaire général ou secondaire classique) et le DAES donnent accès aux études universitaires.

Le SFA a par ailleurs élargi et adapté différentes mesures de la deuxième voie de qualification, de l'instruction de base et de la formation linguistique suite à l'afflux massif des DPI et BPI.

Depuis janvier 2016, le SFA offre des cours de 9<sup>e</sup> d'intégration pour primo-arrivants appelés 9<sup>e</sup> +i. Dans ces cours, l'accent est mis sur l'apprentissage accéléré du français. S'y ajoutent les mathématiques ainsi que l'anglais ou une initiation à la langue luxembourgeoise. Depuis février 2017, un cours de 9<sup>e</sup> d'intégration associant les programmes de 9<sup>e</sup> avec des travaux en atelier est offert grâce à la collaboration entre le SFA, la Ville de Luxembourg et l'association DELTA.

À la fin de ces cours, un bulletin et un avis d'orientation sont délivrés. Sont formés annuellement de cette manière entre quarante et soixante adultes âgés entre 18 et 30 ans pour la plupart.

L'Institut national des langues (INL) propose également des cours de langues de différents niveaux accessibles à tous les adultes Les personnes reconnues nécessiteuses par l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) peuvent profiter d'une inscription à tarif réduit.

# Ad 3)

Les jeunes primo-arrivants (migrants, DPI ou BPI) qui intègrent l'une des classes de l'enseignement secondaire classique ou général - classe d'accueil ou formation d'adultes - ont accès aux études et aux formations professionnelles au même titre que tout autre élève et selon les règlements grand-ducaux en vigueur déterminant ou portant sur l'évaluation et la promotion des élèves.

Les jeunes migrants, BPI ou DPI n'ayant pas de documents scolaires en leur possession, mais possédant les connaissances requises pour intégrer le régime professionnel (DAP / CCP) peuvent obtenir l'accès à ce régime, via un test DAP organisé par les différents services du MENJE.

Les jeunes primo-arrivants fréquentant les classes d'accueil apprennent une langue d'enseignement ainsi que la langue luxembourgeoise et se familiarisent avec le système éducatif luxembourgeois.

Conformément à l'article 3 du Règlement grand-ducal du 10 juillet 2003 portant institution de classes d'accueil et de classes d'insertion dans le cycle inférieur et le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique, le conseil de classe évalue les connaissances de l'élève, au moment où il le juge utile, et l'oriente :

- soit dans une classe usuelle de l'enseignement secondaire général ou classique ;
- soit dans une classe à régime linguistique spécifique des classes supérieures ;
- soit dans une classe d'insertion des classes inférieures.

Le conseil de classe, en collaboration avec le Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS), veille à trouver la meilleure solution d'orientation scolaire et professionnelle pour chaque jeune.

# Ad 4)

Le tableau ci-après indique le nombre de classes d'insertion jeunes adultes (CLIJA / CLIJA+) pour les années scolaires 2015/16, 2016/17 et 2017/18.

	Année scolaire 2015/16	Année scolaire 2016/17	Année scolaire 2017/18
Classes d'insertion jeunes adultes * (16 à 17 ans) CLIJA	7	7	6
Classes d'insertion jeunes adultes + (18 à 24 ans) CLIJA+	/	13 dont deux classes germanophones	15 dont deux classes germanophones

Pour le moment, il n'y a pas de demandes en attente pour les jeunes de 16 à 17 ans.

Pour les classes CLIJA+, l'offre scolaire a été élargie au-delà de l'obligation scolaire depuis la rentrée 2016/17. Les élèves primo-arrivants peuvent choisir soit le français, soit l'allemand comme première langue. L'ouverture de nouvelles classes CLIJA+ est prévue au 2<sup>e</sup> semestre 2017/18.

#### Ad 5)

Comme indiqué dans la réponse à la question 2, un dossier incluant des tests écrits et oraux est ouvert à chaque demande à la CASNA, afin d'orienter le jeune en fonction de son niveau scolaire et langagier vers une des classes énumérées précédemment.

Le tableau suivant indique le nombre d'élèves inscrits pour l'année scolaire 2017/18 :

Offres	Nombre d'élèves (16-24 ans) orientés par la CASNA à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2017 pour le 1 <sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2017/18
CLIJA	44
CLIJA+	93
Classes d'insertion	10 (+ 3 en 9 <sup>e</sup> +i)
Classes RLS	9
Classes internationales	5
Classes régulières	22
Total (nombre d'élèves)	186

À noter que des jeunes ayant profité d'un rendez-vous auprès de la CASNA ne souhaitent pas nécessairement intégrer le système scolaire luxembourgeois; leur démarche implique souvent le souhait de s'informer en premier lieu. Une partie de ces jeunes fait notamment le choix d'intégrer un système scolaire à l'étranger.

Aussi, convient-il de préciser que les élèves scolarisés dans ces classes ne sont pas tous passés par la CASNA:

- soit parce qu'ils sont arrivés au cours de l'année scolaire précédente et restent une année de plus dans la classe en question;
- soit parce qu'ils étaient déjà dans le système scolaire et que l'orientation a été prononcée par le conseil de classe.

# Ad 6)

Tous les primo-arrivants de 16 à 17 ans, voulant être scolarisés, se sont vu proposés une intégration dans une classe, soit de l'enseignement secondaire classique, soit de l'enseignement secondaire général, soit de l'enseignement international.

En ce qui concerne les jeunes adultes de 18 à 24 ans, ils sont

- soit pris en charge par le Service de la scolarisation des enfants étrangers (SECAM) et orientés vers une des classes offertes par le MENJE ;
- soit pris en charge par le SFA;
- soit redirigés vers l'INL pour des cours de langues.

# Ad 7)

Conformément à la loi sur les traitements des données à caractère personnel, le MENJE ne dispose pas de renseignements sur les jeunes provenant d'un regroupement familial. Tout en respectant ce même principe, le MENJE ne dispose pas de données concernant les jeunes scolarisés dans les établissements scolaires autres que ceux sous l'autorité du MENJE.

#### Ad 8)

Les différents services du MENJE accueillent, informent et orientent tous les jeunes primo-arrivants qui se présentent, indépendamment de leur statut. De même, l'offre scolaire, ne fait pas de distinction concernant le statut des jeunes. Toutes les classes sont mixtes, c'est-à-dire qu'elles incluent tous les migrants, dont les DPI et BPI, afin de permettre une meilleure intégration et de favoriser l'utilisation du français / de l'allemand comme langue de communication entre eux.

Depuis janvier 2018, dans le cadre du PIA, le SFA et le SECAM organisent des cours obligatoires pour les DPI. En fonction des compétences linguistiques évaluées lors d'une séance de guidance et documentées dans un portfolio, les adultes sont guidés vers des cours de littératie en français ou vers des cours de français langue étrangère.

### Ad 9)

En 2016/17 et en 2017/18, le SECAM a proposé, en collaboration avec l'Université du Luxembourg, un cours intitulé « Relations école – famille et médiations interculturelles » aux étudiants inscrits aux cours visant l'obtention d'un Bachelor en Sciences de l'Éducation.

L'un des objectifs de ce cours est de sensibiliser les futurs enseignants à l'enjeu éducatif de la collaboration entre école et famille, et plus particulièrement dans le contexte des familles d'origines étrangères et de la médiation interculturelle.

Un encadrement éducatif (informations sur le matériel didactique) et un soutien pédagogique sont offerts aux enseignants nouvellement recrutés (séances d'information régulières organisées par le MENJE, supervision et coaching sur demande). Le portail: <a href="https://portal.education.lu/secam/Secondaire/DPI/Infos-DPI">https://portal.education.lu/secam/Secondaire/DPI/Infos-DPI</a> fournit des informations supplémentaires.

Par ailleurs, les enseignants, les parents et les autorités scolaires peuvent recourir gratuitement aux services d'un médiateur interculturel. Les médiateurs peuvent assister les enseignants lors de l'accueil des élèves de langue étrangère et de leurs parents, traduire des informations sur la scolarité antérieure dans le pays d'origine, assurer des traductions orales ou écrites en relation avec l'école et aider occasionnellement en classe. Actuellement, le SECAM dispose de plus de 60 médiateurs maîtrisant l'albanais, l'arabe, les langues du balkan (bosnien-croate-monténégrin-serbe), le bulgare, le chinois, le coréen, le créole capverdien, le créole guinéen, l'espagnol, le farsi, le filipino, le grec, le hongrois, l'italien, le kurde, le mancagne, le néerlandais, le népalais, le polonais, le portugais, le roumain, le russe, le slovaque, le tchèque, le thaïlandais, le tigrinya, le turc, l'ukrainien, le vietnamien et le wolof.

Différentes formations en lien avec l'éducation des DPI et BPI sont également proposées aux enseignants. Au cours de l'année scolaire 2016/17, l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) a notamment organisé les formations suivantes :

Journée de l'accueil des classes ACCU / CLIJA de l'enseignement secondaire technique: accueil des élèves nouvellement arrivés au pays

La communication non-violente: médiation interculturelle, accompagnement des médiateurs

Formation sur le thème de la radicalisation

Ressourcenorientiertes Arbeiten mit Flüchtlingen in der Schule (Früherziehung, Vorschule, Grundschule)

Jugendliche Flüchtlinge im schulischen Alltag - eine pädagogische Herausforderung für Lehrkräfte und Schulsozialarbeiter/-innen

Flüchtlinge willkommen heißen: Forum zum Erfahrungsaustausch und zur Vernetzung an und mit Schulen, ein Gewinn für alle

Flüchtlingsfamilien mit ihren Kindern: Willkommen heißen und integrieren, aber wie?

Le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS) organise régulièrement des journées d'études qui s'adressent aux professionnels des champs psycho-socio-éducatifs, aux enseignants et à tout autre acteur professionnel concerné par l'adolescent, ainsi que des conférences à l'attention d'un public plus large. Lors de ces manifestations, les sujets de l'adolescence et de la migration sont aussi abordés.

Le Groupe de prévention et de sensibilisation à l'interculturalité (GPS Interculturalité) du CePAS, composé de professionnels psycho-éducatifs, a notamment pour mission de soutenir et accompagner les jeunes et leur famille venus d « Ailleurs » ainsi que les membres de la communauté scolaire vers une «intégration créatrice».

Diverses mesures sont proposées aux enseignants et aux élèves concernés: intervisions pour enseignants, échanges de pratiques entre professionnels, formations, brochures et références bibliographiques ou encore interventions en classe.

Claude Meisch Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse